

## Appel à candidature pour des bourses de séjour aux ateliers de la « Cité Internationale des Arts à Paris », 2015

Il est porté à la connaissance des artistes marocains que la candidature à la résidence dans la Cité des Arts à Paris est ouverte pour l'année 2015.

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et la France, le Ministère de la Culture a acquis, en 1993, quatre ateliers à la Cité Internationale des Arts, sous l'appellation « Fondation Hassan II pour les Beaux – Arts ». La Cité Internationale des Arts à Paris, accueille depuis 1965 des artistes du monde entier. C'est un lieu de résidence, d'échanges, de travail et d'étude. Elle comprend :

- 318 ateliers – logements conçus pour le travail et l'habitation qui sont équipés en fonction des disciplines (chevalet, piano, etc.),
- 4 ateliers collectifs (gravure, sérigraphie, céramique et photographie argentique N&B),
- 1 auditorium de 135 places et 6 salles de répétition (1 x 100 m<sup>2</sup>, 5 x 40 m<sup>2</sup> avec piano),
- 7 salles d'exposition en succession sur 4 niveaux (525 m<sup>2</sup>)

### 1 – Durée des séjours

Le programme de résidence, géré par le Ministre de la Culture en coopération avec le Service Culturel de l'Ambassade de France à Rabat, est destiné à **de jeunes artistes marocains en début de carrière professionnelle**, à des écrivains et scénaristes pour des séjours d'une durée minimum de trois mois et maximum de neuf mois (une durée supérieure étant laissée à la discrétion de la commission de sélection au vu des projets des candidat (e) s).

### 2- Disciplines artistiques

Les candidats concernés peuvent postuler dans les disciplines suivantes :

**Arts plastiques** (peinture, sculpture, gravure), photographie, art vidéo, design, littérature (roman, poésie, essai) et les disciplines du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue).

Les résidents peuvent pendant la durée de leur séjour à la Cité Internationale des Arts s'exercer dans leur discipline de travail, de recherche et se perfectionner dans l'apprentissage des modes d'expression artistique qu'ils désirent. Par ailleurs, la résidence tient dans ses murs un espace d'exposition et un lieu de concert où les travaux des artistes peuvent être présentés lors de vernissage, de concerts et de lectures. Une information régulière propose les événements culturels en Ile de France. Une carte donne un accès gratuit à nombre de lieux culturels à Paris et en France. Les photographes ont un accès gratuit aux expositions et à la salle de documentation de la Maison Européenne de la Photographie.

### **3- Conditions des séjours**

Tout artiste régulièrement admis à la Cité Internationale des Arts dispose d'un atelier dès son arrivée et bénéficie d'une Bourse du Gouvernement Français.

Le résident est soumis au règlement de la Cité Internationale des Arts.

A sa demande, le candidat peut faire l'objet d'une proposition qui lui permette d'adosser son séjour et son travail à une structure artistique de Paris ou de la région parisienne (lieu de création, structure professionnelle dans le champ de sa discipline artistique ou intellectuelle).

### **4- Evaluation du séjour**

L'évaluation des séjours est effectuée conjointement par le Ministère de la Culture et le Service Culturel de l'Ambassade de France à leur issue. Le résident transmet un bilan rédigé au Ministère de la Culture et au Service Culturel de l'Ambassade de France dans le mois qui suit son retour au Maroc. La commission de sélection, à laquelle a été remis le rapport, reçoit ensuite le résident pour une évaluation collégiale de séjour.

### **5- Dossier de candidature**

#### *Conditions requises :*

- **La sélection ne s'adresse pas à des étudiants**, mais à des personnes déjà **engagées dans la vie professionnelle**, et qui souhaitent développer un travail de création, se perfectionner dans leur discipline ou poursuivre une recherche dans le cadre d'un dialogue Marrocco-français.
- Le Candidat doit être francophone et d'un niveau culturel et artistique lui permettant d'approfondir le dialogue et l'échange avec des artistes d'autres nationalités.
- Ne pas avoir bénéficié, auparavant, d'une bourse de séjour à la Cité internationale des Arts de Paris. Exceptionnellement, la Commission peut étudier une demande pour un second séjour sur la base d'un projet particulier.

#### *· Constitution du dossier :*

Le dossier doit comporter pour tous les candidats :

1. Formulaire de candidature et Fiche Projet,
  1. Une lettre de motivation justifiant le projet et la pertinence de la destination qui indiquera également la durée souhaitée pour la réalisation du projet.
  2. Un curriculum vitae détaillé (Etat- civil, études, activités artistiques, etc.) + une photo récente du candidat,
  3. Une copie de la carte d'identité nationale (CIN)

5. Une autorisation délivrée par leur administration d'origine pour les candidats Fonctionnaires.

**Et**

- **Pour les plasticiens (peintres, sculpteurs, illustrateurs...) :**

Catalogue, photos en couleurs de leurs œuvres, avec mention des dates et des dimensions des œuvres originales (pas de diapositives); CD Rom

- **Pour les designers et stylistes:**

Catalogue, dessins ou documents photographiques sur des travaux réalisés ou en cours de réalisation; CD Rom.

- **Pour les photographes :**

De 10 à 20 tirages de photographies 24/30 avec mention des dimensions des œuvres originales (pas de diapositives); CD Rom

- **Pour les vidéastes :**

2 ou 3 CD Rom

- **Pour les danseurs et chorégraphes :**

2 ou 3 CD Rom (performance)

- **Pour les instrumentistes :**

Une ou Plusieurs CD Rom

- **Pour Les compositeurs :**

– Une ou plusieurs partitions

– Enregistrements CD Rom

- **Pour les écrivains, poètes et scénaristes :**

Livres et /ou publications

1- **Sélection** :

L'examen des dossiers est effectué par une **Commission** composée de personnalités nommées en raison de leur compétence dans le champ des Arts et des lettres. La Commission est nommée pour deux ans renouvelables, par arrêté du Ministère de la Culture, sur proposition du Service Culturel de l'Ambassade de France pour ce qui concerne les personnalités retenues par celui-ci. L'examen des dossiers se déroule comme suit :

1-Pré- sélection des dossiers soumis

2-Examen des dossiers de candidatures pré – sélectionnées

3-Entretien avec les candidats retenus, en cas de besoin, en vue d'établir la liste définitive de ceux proposés aux bourses de séjour. (Les candidats seront informés des résultats par courrier).

## **6- Dépôt des dossiers**

\*\* Les candidats doivent télécharger le **Formulaire de participation et la Fiche Projet** (à remplir)

\*\* Les dossiers de candidature de l'année **2015** doivent parvenir, au plus tard **lundi 03 novembre 2014**, à la Direction des Arts, Division des Arts Plastiques, 17 rue Michlifen – Agdal, Rabat.

### **Contacts:**

– Direction des Arts, Division des Arts plastiques, 17, avenue Michlifen-Agdal, Rabat Tél : 0537 27 40 82, email : **citedesarts@minculture.gov.ma**

– Service Culturel de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, 1 rue Aguelmane sidi Ali, Rabat. Tél 05 37 27 66 49

– Site Web de la Cité Internationale des Arts : **www.citedesartsparis.net**

– Site Web du Ministère de la Culture : **www.minculture.gov.ma**

– Site Web de l'Ambassade de France au Maroc : **www.ambafrance-ma.org/-Cooperation**